

Valeur du témoignage d'un policier (d'une personne asserment)

Par **macmich**, le **27/05/2005** à **16:55**

Bonjour.

Je suis à la recherche de l'information suivante : j'ai entendu dire que le témoignage d'un policier (ou plus largement d'un officier de police assermenté), valait celui de 2 quidams.
Questions :

- 1) est-ce vrai ?
- 2) si oui, quelles sont les références de ou des articles de lois qui traite du sujet ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeeecy**, le **27/05/2005** à **20:54**

ce n'est pas un qui vaut 2 mais le temoignage du policier qui vaut plus que le temoignage d'un quidam

par contre si il y a 2 quidams alors le policier risque d'avoir tord